

AXE 4 : GERER ET VALORISER LA BIODIVERSITE, L'EAU ET LES PAYSAGES
OBJECTIF 4.2 : VEGETALISER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

4.4.1 : PROMOUVOIR L'OPTIMISATION DE LA RESSOURCE EN EAU		ATTENUATION/ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, EAU, BIODIVERSITE, PRODUCTIONS BIOSOURCEES, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SEQUESTRATION CARBONE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE - COMMUNES PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	Le territoire possède un réseau hydrographique relativement dense. Toutefois, l'eau devient une ressource rare, notamment en période estivale. Son utilisation doit être optimisée et rationalisée afin que chacun puisse en conserver l'usage. En effet, du fait du changement climatique, cette ressource est menacée : tendance à la baisse des niveaux des nappes, raréfaction de la ressource due au renforcement des étiages entraînant des conflits d'usage, diminution des débits, dégradation de la qualité, etc. Il est donc primordial de bien connaître la ressource en eau du territoire afin d'en optimiser la gestion.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les consommations d'eau des différents acteurs du territoire • Inciter à l'installation de dispositifs permettant des économies d'eau (domestique et pluviale) et mise en place de pratiques vertueuses • Assurer la préservation de la ressource en eau en quantité et en qualité 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	/		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION A LANCER ⇒ ACTION RECURRENTE</p> <p>1. Exemplarité des collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation des élus et les agents sur les écogestes et les bonnes pratiques – lien avec 5.3.2 ➤ Réflexion sur la séparation des circuits d'eau (eau potable et eaux grises dans les bâtiments) ➤ Equipement systématique des bâtiments publics existants en récupérateurs d'eau de pluie pour arrosage voirie/espaces verts ➤ Analyser les réseaux et identifier les zones de fuite sur les réseaux pour les réparer en lien avec le délégataire <p>2. Pour les particuliers et des établissements scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Incitation aux économies d'eau et à la récupération des eaux de pluies : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de subventions de récupérateurs d'eaux pluviales ou tout autre équipements permettant de stocker, et réutiliser l'eau (achat, sensibilisation/communication, distribution) à destination du grand public et des établissements scolaires - Mettre en place des partenariats avec les magasins de jardinage, bricolage pour créer des bons d'achat de récupérateurs eaux pluviales (achats facilités par CMC) - réaliser des interventions et proposer des kits dans les écoles - Elargir la distribution de kit économie d'eau en partenariat avec le délégataire à tout le territoire (particuliers, entreprises, collectivités) ➤ Communication sur : <ul style="list-style-type: none"> - Les bons gestes au quotidien pour un meilleur usage de l'eau (douche/bain, WC, arrosage des plantes, etc.) - Le petit équipement économe (mousseur, bloc WC, choix d'espèces, pratiques...) et récupérateur d'eau <p>3. Pour les entreprises : Voir action 5.2.2 : Sensibiliser et accompagner les entreprises aux transitions écologiques et énergétiques</p> <p>4. Pour agriculteurs : Voir action 3.4.1 : Encourager l'adaptation du secteur agricole face aux effets du changement climatique</p>		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 3.4.1 : Encourager l'adaptation du secteur agricole face aux effets du changement climatique Actions de l'axe 4 Action 5.2.2 : Sensibiliser et accompagner les entreprises aux transitions écologiques et énergétiques Action 5.3.2 : Former les élus et agents aux enjeux climat-air-énergie	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	Pilote : TTC – 0.1 ETP Supports : bâtiments, espaces verts – 0.02 ETP chacun + communes Associés/informés : CODIR	Syndicats de Bassin Versant, Magasins de jardinage/bricolage, délégataire, communes, entreprises, établissements scolaires, SMBSEIL, CCI, SAUR, Eau du Morbihan, CAB	Tout public
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	3 000 € /an (animation et kits) 2 000 € /an (subvention récupérateur d'eau) 5 000 € /an (équipement bâtiments publics) Soit 40 000 €		
Financement	ANCT, Banque des territoires, Fonds vert, Région, CEREMA, Agence de l'eau, Fonds européens		

AXE 4 : GERER ET VALORISER LA BIODIVERSITE, L'EAU ET LES PAYSAGES
OBJECTIF 4.2 : VEGETALISER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

Echéance calendrier	et	2027-2030	
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation		Source	Valeur cible (2030)
Nombre d'actions de communication mises en œuvre		CMC	12
Nombre d'animations et d'interventions mises en place		CMC	30
Nombre de récupérateurs d'eau subvention		CMC	60
Nombre de bâtiments équipés		CMC	Tous
Incidences environnementales			
Incidences potentielles : + (Amélioration potentielle ou faible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)			
Mesures ERC : /		Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	